

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.24-03-03

Date convocation : 23.04.2024  
Nombre de conseillers présents et  
représentés : 20

Votants : 19  
Délibération publiée le : 30/04/2024

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE DANS LE  
CŒUR DU VILLAGE VIA L'EPFL DE L'AIN**

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Jérôme ARRAMBOURG, Nathalie LLAMBRICH ; Eric BA ;

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Martine PAVAILLER (pouvoir à JM Masson) ; Estelle SEGURA (pouvoir à MC Regache) ; Didier BRAU (pouvoir à M. Mitanne) ; Julien PERRIN (pouvoir à T. Longchamp) ; Loïc CALARD (pouvoir à N. Llambrich) ;

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Samuèle SALMON

**ABSENTS :** Sandrine CROST ; David RICHARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

---

**OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE DANS LE  
CŒUR DU VILLAGE VIA L'EPFL DE L'AIN**

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la réalisation de l'O.A.P « Cœur de Village » prévoyant la construction d'un ensemble de logements dont la moitié en nature de logements sociaux ainsi que l'extension d'équipements publics et l'aménagement de logements au profit de personnes âgées, la commune souhaite acquérir les parcelles D 831 et 2337 appartenant aux Consorts Mitanne.

M. le Maire poursuit en expliquant qu'au travers de cette acquisition, c'est une opportunité d'extension du centre Bourg par l'implantation d'équipements publics complémentaires et la création d'un espace

D. AG.24-03-03

public structurant, mais c'est aussi la création d'un renforcement du linéaire des trottoirs et services aux pourtours de la place de l'Eglise tout en créant un quartier vivant et convulsif. Cette opération permettra la connexion au tissu existant via un maillage de la voirie repensé. Cet ensemble permettra en outre la valorisation du patrimoine local par la mise en valeur de l'Eglise, classée au Patrimoine.

Accusé de réception en préfecture  
001210103784-20240429-240303-ACCUMITAN-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2024  
Date de dépôt en préfecture : 01/04/2024

Pour avancer sur ce dossier, M. le Maire va faire appel à l'EPFL de l'Ain pour que l'acquisition de la propriété se fasse par portage foncier.

**APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

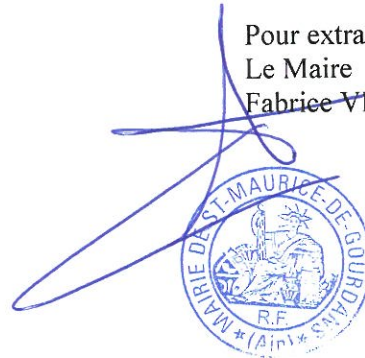
- **APPROUVE** le projet de d'acquisition de la propriété Mitanne via l'EPFL.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

*M. Michel MITANNE étant partie prenante se retire du vote.*

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,  
Mme Saint Genis

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*